



## Direction des Affaires Economiques et Gouvernementales

### Charte de lobbying GSK France – novembre 2012

#### 1. Contexte et objectifs

##### 1.1. Définition

GlaxoSmithKline (ci-après GSK) définit le lobbying comme sa contribution transparente à l'élaboration des politiques publiques sur les sujets relatifs à ses activités. Il consiste à faire mieux comprendre et connaître les activités de GSK France de façon à créer les conditions optimales à leur développement à long terme, dans le respect de l'environnement et de l'intérêt de l'ensemble de ses parties prenantes, incluant les patients, ses employés, ses clients et fournisseurs, les autorités et les organismes d'assurance maladie.

##### 1.2. Contexte

Par son expertise scientifique, médicale et économique, GSK vise à éclairer, informer et alerter ses parties prenantes sur l'impact général et les conséquences potentielles des législations et décisions politiques sur l'industrie du médicament.

GSK est ouvert au dialogue avec l'ensemble des acteurs de son écosystème et considère que d'autres types de parties prenantes (syndicats, ONG représentatives, organisations internationales, etc.) doivent également avoir toute leur part dans le débat et être ainsi en mesure de présenter leurs positions aux décideurs sur les sujets qui les concernent.

##### 1.3. Champ d'application - Portée

La présente charte s'applique aux collaborateurs de GSK France, amenés à entreprendre une démarche de lobbying pour le compte de l'entreprise – aux niveaux européen, national et régional – ainsi qu'aux cabinets de lobbying avec lesquels GSK peut être conduit à travailler.

Elle régit les relations entre ces personnes et les décideurs et parties prenantes tels que : élus, représentants des pouvoirs publics, ONG, syndicats, chercheurs, experts, think tanks, organisations professionnelles etc.

La charte encadre le dialogue avec l'ensemble de ces parties prenantes et obéit à trois principes fondamentaux :

- Le partenariat avec les pouvoirs publics et les autorités ;
- La communication d'une information transparente et constructive ;
- L'intégrité : GSK assoit ses positions et propositions sur des données objectives et vérifiables.

La diffusion publique de cette charte est un gage de sa crédibilité et de son respect. Elle a vocation à être communiquée à l'ensemble des collaborateurs de GSK France et est accessible au public sur son site institutionnel [www.gsk.fr](http://www.gsk.fr) ainsi que sur son site [www.avenirdelasante.fr](http://www.avenirdelasante.fr).

## 2. Mise en œuvre

### 2.1. Organisation

Les activités de lobbying de GSK Europe, placées sous la responsabilité du directeur Government Affairs and Public Policy, membre du comité exécutif de GSK Pharma Europe, s'appuient sur un réseau composé de correspondants représentant les différents pays et activités (médicaments, vaccins, production, R&D). Ses membres ont pour mission de définir, puis de mettre en œuvre un plan stratégique de relations avec les autorités européennes et nationales. Ils sont également impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Afin de mener à bien cette activité, GSK se réserve le droit de recourir, le cas échéant, à des cabinets de lobbying.

### 2.2. Elaboration et promotion d'une position publique

Les thématiques retenues pour les activités de lobbying sont identifiées en fonction de leur impact sur :

- L'accès des patients, en Europe et en France, aux médicaments issus de la R&D de GSK ;
- Le développement des activités de R&D de GSK en France et en Europe ;
- Le développement des activités de production de GSK en France et en Europe.

Les positions publiques sont validées par le comité de direction GSK Pharma France.

En tant que leader du secteur des produits de santé en France et dans le monde, GSK œuvre activement pour faire partager ses positions et pratiques à l'ensemble de l'industrie pharmaceutique et des acteurs de la santé :

- Via, et avec, les associations professionnelles dont il est adhérent (Leem et LIR) et auxquelles il participe activement ;
- Directement, en complément des actions de celles-ci ou lorsqu'un sujet est propre à GSK.

## 3. Principes directeurs - Engagements

Les activités de lobbying mises en œuvre par GSK sont développées en cohérence avec ses principes d'action, ses politiques de développement durable et de RSE. GSK aligne ses positions publiques<sup>1</sup> sur ses objectifs de RSE publiés chaque année dans son rapport groupe, *Corporate Responsibility Report*<sup>2</sup>. La Plateforme de propositions publiques annuelle de GSK France est également accessible en ligne.<sup>3</sup>

### 3.1. Transparence et conformité

**GSK s'engage à :**

- Respecter les codes de conduite et règlements des organisations (commerciales, employeurs, professionnelles, Parlement...) avec, et auprès desquelles, il est amené à exercer une activité de lobbying.<sup>4</sup> ;

<sup>1</sup> Positions publiques du groupe GSK <http://www.gsk.com/reportsandpublications-policies.htm>

<sup>2</sup> Rapport RSE 2010 du groupe GSK : <http://www.gsk.com/responsibility/cr-report-2010/>

<sup>3</sup> Plateforme de propositions publiques de GSK France pour 2012 : [www.gsk.fr/gsk/entreprise\\_responsable/index.html](http://www.gsk.fr/gsk/entreprise_responsable/index.html) et [www.gsk.fr/avenirdelasante/gsk\\_entreprise/gsk\\_entreprise\\_accueil.htm](http://www.gsk.fr/avenirdelasante/gsk_entreprise/gsk_entreprise_accueil.htm)

<sup>4</sup> Filiale française du groupe, le Laboratoire GlaxoSmithKline est soumis, comme toutes les filiales de GSK dans le monde, à une série de politiques et modes opératoires encadrant notamment les relations et activités avec les tiers. Le *Employee Guide to Business conduct* présente ces différents standards de conduite et renvoie vers eux le cas échéant : <http://www.gsk.com/responsibility/downloads/employee-guide-to-business-conduct.pdf>

- Veiller à ce que les cabinets de lobbying avec lesquels GSK peut être amené à collaborer, acceptent la présente charte et s’y conforment ;
- Permettre la claire identification de sa démarche de lobbying : les représentants de GSK et, le cas échéant, les consultants externes, doivent clairement indiquer qu’ils mènent une démarche au nom de GSK lorsqu’ils s’entretiennent avec les parties prenantes ;
- Proscrire, au sein de GSK et chez ses prestataires, le cumul de la fonction de lobbyiste avec toute fonction décisionnelle publique, aux niveaux européen et national ;
- Figurer sur les registres de représentants d’intérêts, quand ils existent, des organisations auprès desquelles GSK est amené à exercer ses activités de lobbying ;
- S’assurer que ses équipes ne cherchent pas à recueillir de façon malhonnête ou détournée des informations non disponibles ;
- S’assurer du bon équilibre de ses relations avec les diverses parties prenantes : la fréquence et la nature des contacts entre GSK et celles-ci doivent être proportionnées aux objectifs poursuivis et à la fonction de l’interlocuteur concerné ;
- Favoriser et s’assurer de la transparence des relations entre GSK et les autorités publiques, dans la mesure où celle-ci ne contrevient pas à l’intérêt public ou au respect des règles concurrentielles établies.

### 3.2. Information et communication

#### GSK s’engage à :

- Publier ses principales positions publiques sur son site Internet et à les mettre à jour régulièrement, notamment en fonction du calendrier des débats publics ;<sup>5</sup>
- Diffuser ses principales positions sur des nouvelles législations ou décisions politiques à toutes les unités opérationnelles de GSK concernées directement, ou indirectement, et à s’assurer qu’elles sont appliquées ;
- S’assurer que les personnes chargées de façon permanente de l’activité de lobbying disposent des compétences nécessaires à l’exercice de leur fonction, reçoivent des instructions visées par le management et bénéficient de formations régulières dans leur domaine d’action ;
- Publier la liste des principaux think tanks et associations professionnelles auxquels GSK adhère et dans lesquels il est actif ;<sup>6</sup>
- Publier le montant des subventions de GSK aux associations de patients ;<sup>7</sup>
- Rendre public, pour tout événement ou toute réunion organisé par GSK, le parrainage éventuel de celui-ci par des tierces parties, et notamment par des représentants des pouvoirs publics ;
- Fournir des informations fiables et distinguer clairement « promotion » et discours scientifique, dans le respect de sa politique groupe dénommée *Scientific Engagement*.<sup>8</sup>

<sup>5</sup> Cf. notes 2,3 et 4 ci-dessus.

<sup>6</sup> Le rapport RSE du groupe GSK donne une liste non-exhaustive des associations professionnelles dont il est membre : <http://www.gsk.com/responsibility/cr-report-2010/public-policy-and-patient-advocacy/political-contributions-and-lobbying-expenditures/>

<sup>7</sup> Déclaration des dons aux associations de patients auprès de la HAS : <http://www.modalisa.com/ad-has-declarations/>

<sup>8</sup> Pour plus d’information sur *Scientific Engagement* <http://www.gsk.com/policies/GSK-marketing-practices.pdf>

### 3.3. Anti-corruption/conflits d'intérêts

#### GSK s'engage à :

- Proscrire l'octroi ou l'offre de cadeaux, bénéfices en nature ou avantages pécuniaires à ses parties prenantes ;
- Entretenir des relations avec ses parties prenantes dans le strict respect du programme *Anti Bribery And Corruption* auquel GSK France est soumis en tant que filiale d'un groupe anglais ;<sup>9</sup>
- Ne pas sponsoriser des partis politiques ou des manifestations à caractère politique ou social ;
- S'assurer que ses employés, ou prestataires, ne s'engagent pas dans un conflit d'intérêt réel ou potentiel dans leurs relations avec des autorités ;
- Tout représentant de GSK ou prestataire qui contreviendrait à la présente charte se verrait immédiatement appliquer une sanction appropriée pouvant aller jusqu'à la rupture de la relation contractuelle qui le lie à GSK.



#### Contact :

##### **Victoria Hayes**

Attachée aux Relations Institutionnelles

Laboratoire GlaxoSmithKline

100, route de Versailles

78163 Marly-le-Roi Cedex

Tél : 01 39 17 80 59

[victoria.v.hayes@gsk.com](mailto:victoria.v.hayes@gsk.com)

[www.gsk.fr](http://www.gsk.fr)

[www.avenirdelasante.fr](http://www.avenirdelasante.fr)

---

<sup>9</sup> Le programme anti-corruption de GSK régit les relations des collaborateurs GSK avec des tiers. Le programme *Anti Bribery and Corruption* (ABAC) encadre toutes les relations avec les institutionnels, notamment les réunions de travail, les visites de site, les conférences et les services rémunérés. Elle vise à s'assurer que toutes les interactions respectent à la fois les lois et règlements locaux et l'engagement propre de GSK à un comportement éthique et d'intégrité absolue. Un guide à l'usage des collaborateurs est disponible sur <http://www.gsk.com/policies/GSK-AntiCorruption-Booklet.pdf>. Egalement disponible, un guide introductif au comportement éthique et à la *compliance* : <http://www.gsk.com/about/downloads/An-Introduction-to-Corporate-Ethics-and-Compliance-Integrity-Brochure.pdf>